

IV^E CONFERENCE MONDIALE
SUR L'ELIMINATION DURABLE
DU TRAVAIL DES ENFANTS

ORDRE DU JOUR THEMATIQUE

Buenos Aires
(Argentine)
14 – 16 novembre 2017

En 2017

Selon les estimations mondiales les plus récentes, on dénombre encore 152 millions d'enfants qui travaillent, dont 114 millions n'ont pas l'âge minimum d'admission à tout type de travail ou d'emploi autorisé et 72 millions sont astreints à des travaux dangereux; de plus, 24,9 millions de personnes, dont 4,3 millions d'enfants, sont également victimes de travail forcé.

En outre, 71 millions de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sont sans emploi et 160.8 millions de jeunes travailleurs vivent dans la pauvreté.

* * *

IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants

<http://childlabour2017.org/>

CONTEXTE

L'Argentine, avec l'assistance technique du Bureau international du Travail (BIT), accueille la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, du 14 au 16 novembre 2017, à Buenos Aires.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies demande l'élimination du travail des enfants d'ici 2025 (Cible 8.7). Le principal objectif de la IV^e Conférence mondiale est par conséquent de renforcer les efforts collectifs afin d'accélérer la réduction du travail des enfants partout dans le monde.

La Cible 8.7 des ODG demande également l'élimination du travail forcé d'ici à 2030. Dans cette perspective, la IV^e Conférence mondiale discute également des bonnes pratiques et des défis liés à l'élimination du travail forcé des adultes et des enfants.

Pendant les groupes de discussion thématiques de haut niveau, ainsi qu'au cours de plusieurs sessions spéciales, les participants à la conférence partagent leurs expériences, des enseignements tirés et des modèles d'intervention novateurs. La Conférence s'achève avec l'adoption de la Déclaration de Buenos Aires et une session pendant laquelle les participants pourront s'engager à entreprendre des actions concrètes contre le travail des enfants, le travail forcé et à promouvoir des emplois de qualité pour les jeunes.

* * *

Ce document donne un aperçu des neuf groupes de discussion thématique qui se tiendront pendant la Conférence mondiale, du groupe de discussion thématique de haut niveau et des sessions spéciales. Chaque groupe de discussion thématique apporte une perspective tripartite au débat. Les vues des autres parties prenantes, y compris des organismes du système des Nations Unies et de la société civile, entichent les discussions.

PROGRAMME – VUE D’ENSEMBLE

H	J1 (14 nov)			J2 (15 nov)			J3 (16 nov)			H
8:00' - 15'	Enregistrement + réseautage + café (1h 45')			Réunions de groupe G / T / E + OSC (1h)			Réunions de groupe G / T / E + OSC (1h)			8:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'				30' - 45'						
45' - 00'				45' - 00'						
9:00' - 15'				Réunions de groupe G / T / E + OSC (1h 15')			Transfert			Transfert
15' - 30'	Groupe 4: Protection sociale (2h) Groupe 5: Travail dangereux des enfants et la sécurité et santé au travail des jeunes Groupe 6: Crises et conflits						Séances spéciales (1h)			15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
10:00' - 15'										10:00' - 15'
15' - 30'	Café			Séances spéciales (1h)			Café			15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
11:00' - 15'										11:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'	Cérémonie d'ouverture (1h 30')			Café			Transfert			30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
12:00' - 15'										12:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'	Déjeuner + réseautage			Groupe 7: Economie rurale (2h) Groupe 8: Emploi des jeunes Groupe 9: Autonomisation par la connaissance			Séance plénière: adoption de la Déclaration de Buenos Aires			45' - 00'
13:00' - 15'										13:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
14:00' - 15'	Déjeuner + réseautage			Déjeuner + réseautage			Déjeuner + réseautage			14:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'	Transfert			Transfert			Séance plénière: Présentation des engagements			30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
15:00' - 15'										15:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'	Groupe 1: Primauté du droit (2h) Groupe 3: Chaînes d'approvisionnement			Groupe de haut niveau DU TRAVAIL SANS AVENIR A UN AVENIR FONDE SUR LE TRAVAIL DECENT (2h)			Café			45' - 00'
16:00' - 15'										16:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
17:00' - 15'	Café			Café			Séance plénière: Présentation des engagements			17:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
18:00' - 15'										18:00' - 15'
15' - 30'	Séances spéciales (1h)			Séances spéciales (1h)			Café			15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
19:00' - 15'										19:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'	Programme culturel (1h) Réunion Comité Déclaration (2h)			Programme culturel (1h) Réunion Comité Déclaration (2h)			Cérémonie de clôture			30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
19:00' - 15'										19:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'	Réunion Comité Déclaration (2h)			Réunion Comité Déclaration (2h)			Réunion Comité Déclaration (2h)			45' - 00'
20:00' - 15'										20:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
20:00' - 15'	Réunion Comité Déclaration (2h)			Réunion Comité Déclaration (2h)			Réunion Comité Déclaration (2h)			20:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
20:00' - 15'										20:00' - 15'
15' - 30'	Réunion Comité Déclaration (2h)			Réunion Comité Déclaration (2h)			Réunion Comité Déclaration (2h)			15' - 30'
30' - 45'										30' - 45'
45' - 00'										45' - 00'
20:00' - 15'										20:00' - 15'
15' - 30'										15' - 30'

RESUME ANALYTIQUE

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 1 – PRIMAUTE DU DROIT, DIALOGUE SOCIAL ET BONNE GOUVERNANCE

Les politiques et réglementations sont importantes mais quels sont les cadres essentiels pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et comment les mettre en œuvre de manière efficace? Ce groupe de discussion examinera les cadres réglementaires aux niveaux national et international ainsi que l'application de ces instruments à l'échelle des pays à travers les politiques publiques et leur mise en œuvre, y compris le rôle du respect des dispositions légales, du dialogue social et des partenariats. Il analysera aussi les défis et les opportunités que présente l'adaptation des cadres réglementaires nationaux aux normes internationales, en particulier les normes en matière de droits de l'homme et les normes du travail, et échangera des exemples de bonnes pratiques adoptées par les gouvernements et autres parties prenantes.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 2 – L'EDUCATION POUR TOUS: Faire du droit une réalité

Quelles sont les mesures nécessaires pour assurer un enseignement de qualité, gratuit, public et universel à tous les enfants et tous les jeunes ainsi qu'une formation continue aux adultes? Cela permettra de mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, y compris en milieu rural. Ce groupe de discussion examinera la manière de surmonter les problèmes actuels et se penchera plus particulièrement sur l'éducation des filles et le développement de la petite enfance; il passera en revue les moyens de s'assurer que tous les enfants sont inscrits à l'école et y restent au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission au travail, les grands principes d'un programme d'études pertinent et de qualité et les caractéristiques d'une école sûre et "amie des enfants".

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 3 – LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT: Maîtriser la complexité

Pourquoi la gestion efficace des chaînes d'approvisionnement est-elle aussi importante pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et le respect des dispositions légales? Ce groupe de discussion examinera les différentes approches du concept de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et l'importance des systèmes de relations professionnelles et d'inspection du travail, à la suite de l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la résolution tripartite concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adoptée par la 105^e session de la CIT ainsi que la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (révisée). Il examinera l'importance de

rechercher des partenariats stratégiques ainsi que le rôle du dialogue social transnational au niveau sectoriel pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 4 – LA PROTECTION SOCIALE: Succès, défis et tendances futures

Comment atteindre la population la plus vulnérable qui ne bénéficie pas des systèmes de protection sociale? Il est essentiel de renforcer ces systèmes et d'élargir leur couverture et leur portée, notamment dans les économies rurales et informelles. Ce groupe de discussion étudiera certains des programmes et politiques de protection sociale qui ont atteint des résultats particulièrement bons en matière de prévention et de réduction du travail des enfants et du travail forcé. Néanmoins, il soulignera également qu'il ne faut pas relâcher la vigilance: l'examen des tendances actuelles montre que des problèmes persistent qui appellent une réponse.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 5 - TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR POUR LES JEUNES

Quelles sont les conséquences du travail sur la santé des enfants? Il n'est pas surprenant de constater que le travail a des répercussions dévastatrices sur la santé et le développement des enfants, notamment lorsque ceux-ci sont astreints à des travaux dangereux. Ce groupe de discussion examinera ces répercussions et étudiera des systèmes capables de prévenir et de combattre le travail dangereux des enfants et de garantir des conditions de travail sûres et saines à tous les travailleurs, en mettant un accent particulier sur les jeunes ayant l'âge légal de travailler.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 6 - CRISES ET CONFLITS: protéger les plus vulnérables

Comment faire pour réduire la vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé des personnes qui sont en situation de grande fragilité, ou victimes d'une catastrophe naturelle, d'un conflit armé, de violence ou de crime organisé? Malgré des perceptions contraires, la situation n'est pas désespérée. Ce groupe de discussion étudiera les mécanismes de politique publique et de coopération internationale et nationale qui ont bien fonctionné, ainsi que les domaines sur lesquels il conviendrait de mettre davantage l'accent, y compris en s'appuyant sur les mécanismes nationaux existants et en soutenant la collaboration et les réponses multilatérales.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 7 – ECONOMIE RURALE : respecter les nouveaux délais des ODD

Pour atteindre la cible 8.7 des ODD, il faut intensifier rapidement les activités dans

l'économie rurale. Ce groupe de discussion analysera les principaux moteurs du travail des enfants et du travail forcé dans l'économie rurale et examinera les stratégies d'éradication, y compris le rôle des gouvernements, des entreprises et des organisations de travailleurs et de petits producteurs ruraux dans la promotion d'un développement rural inclusif. Il étudiera la création d'emplois décents, notamment pour les jeunes, en zone rurale et les stratégies de transition de l'économie rurale informelle à l'économie rurale formelle; le groupe de discussion étudiera également comment lever les obstacles au droit à la liberté d'association et à la négociation collective des organisations de travailleurs agricoles et de travailleurs ruraux.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 8 – EMPLOI DES JEUNES ET TRANSITION DE L'ECOLE A LA VIE ACTIVE

Que convient-il de faire pour garantir que la prochaine génération aura des emplois de qualité et pour prévenir et éliminer le travail des enfants et le travail forcé? Ce groupe de discussion examinera les trajectoires de l'emploi ainsi que les politiques et systèmes qui ont réussi à intégrer les jeunes dans des emplois productifs, formels et de qualité. Il analysera les écarts en matière de compétences et de connaissances entre la formation et les besoins du marché du travail et examinera des approches efficaces pour réduire le chômage des jeunes.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE 9 – L'AUTONOMISATION PAR LA CONNAISSANCE : rendre les données accessibles à tous

Que nous apprennent les nouvelles estimations mondiales concernant le travail des enfants et l'esclavage moderne sur les défis d'aujourd'hui? Ce groupe de discussion analysera les données et les recherches récentes et examinera les problèmes posés pour la conception des politiques publiques. Il évaluera la production de connaissances pour l'élaboration des politiques publiques et examinera de nouveaux outils pour la production et la diffusion d'information et l'établissement d'un bilan pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, y compris la nouvelle initiative mondiale pour créer la plateforme de connaissances de l'Alliance 8.7. Le groupe se penchera sur les activités en vue d'améliorer la cohérence dans la production de données et la recherche.

GROUPE DE DISCUSSION THEMATIQUE DE HAUT NIVEAU:

DU TRAVAIL SANS AVENIR A UN AVENIR FONDE SUR LE TRAVAIL DECENT– ODD 8.7 et au-delà

Cent cinquante-deux millions d'enfants sont encore astreints au travail alors que 25 millions de personnes, dont 4,3 millions d'enfants sont victimes de travail forcé. Ce groupe de haut niveau examinera comment organiser le monde du travail en pleine mutation afin qu'il tienne compte des valeurs de justice sociale pour tous. Comment

pouvons-nous mettre en place, aux niveaux mondial, régional, national et local, des coalitions plus efficaces afin d'accélérer les progrès législatifs, économiques et sociaux nécessaires pour mettre un terme au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 et éradiquer totalement le travail forcé d'ici 2030? Comment les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent-elles continuer à assumer leurs responsabilités et maintenir un dialogue social et un système de relations professionnelles efficaces qui fonctionnent bien? Quelles sont l'éducation et les compétences nécessaires à la prochaine génération pour que celle-ci puisse mener une existence épanouissante et créative même si elle est confrontée à un recul de l'emploi classique, voire à l'absence d'emploi? Comment garantir que les améliorations du système éducatif – en tant que bien public – profitent à tous les enfants et à tous les jeunes? Et que faire de plus pour garantir une transition harmonieuse non seulement de l'école à la vie professionnelle mais aussi de la petite enfance à l'école?

GROUPE DE DISCUSSION 1

PRIMAUTE DU DROIT, DIALOGUE SOCIAL ET BONNE GOUVERNANCE

Contexte

Tout un ensemble de lois internationales appuient la cible 8.7 des ODD consistant à prévenir et à éliminer le travail des enfants et le travail forcé. La ratification et la mise en œuvre des normes internationales du travail et des normes internationales relatives aux droits de l'homme et à la justice pénale, la prévention par le travail décent et la protection sociale, ainsi que la mise en œuvre et les mesures correctives constituent le cadre de base pour atteindre la cible 8.7 des ODD. Des cadres réglementaires et des systèmes d'application nationaux bien conçus, une politique publique efficace, une bonne gouvernance des relations professionnelles et d'emploi, ainsi que le dialogue social et la négociation collective sont essentiels pour garantir la mise en œuvre des normes, l'accès à la justice, des mesures de réparation et la restitution des droits.

Toutefois, les dispositions des normes internationales pertinentes ne sont pas toujours reflétées dans la législation nationale, et certains États les ont ratifiées sans adopter les lois ou les politiques correspondantes qui permettraient une mise en œuvre, une application et une réparation appropriées. En outre, même après la transposition dans le droit national, les autorités publiques doivent souvent renforcer sensiblement la capacité nationale afin de repérer et, le cas échéant, de poursuivre les personnes qui ont recours au travail forcé et au travail des enfants et d'obtenir réparation.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Accélérer la ratification et l'application effective des instruments internationaux pertinents, en particulier les normes internationales du travail et les normes relatives aux droits de l'homme.
- Veiller à ce que tous ces instruments soient traduits en politiques et cadres nationaux bien conçus.

- Le rôle du dialogue social et de la négociation collective, et l'importance des partenariats, conformément à l'Objectif 17 de l'Agenda 2030.
- Les défis et les opportunités que présente l'adaptation des cadres réglementaires nationaux aux instruments internationaux, en particulier les normes internationales du travail et normes relatives aux droits de l'homme, ainsi que les exemples de réussite des États.

Intervenants

- Sango Patekile Holomisa, Ministre adjoint du Travail, Afrique du Sud
- Fernando García Casas, Secrétaire d'État à la Coopération internationale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Espagne
- Irene Wennemo, Secrétaire d'état à l'emploi et l'intégration, Suède
- Madina Jarbussynova, Représentante spéciale et coordinatrice pour la lutte contre la traite, OSCE
- Silvana Cappuccio, Conseillère, Affaires Internationales, Confédération General Italienne du Travail (CGIL), Italie
- Gabriella Herzog, Vice-présidente, Responsabilité des entreprises et questions de travail, U.S. Council for International Business (USCIB), États-Unis

Modérateur

Amerigo Incalcaterra, représentant du Bureau régional pour l'Amérique du Sud, HCDH

GROUPE DE DISCUSSION 2

L'EDUCATION POUR TOUS: Faire du droit une réalité

Contexte

La relation fondamentale entre l'accès à l'éducation et l'élimination du travail des enfants s'est maintenue et renforcée au cours des 150 dernières années. La liberté de ne pas être soumis au travail des enfants (sous toutes ses formes telles que définies dans les conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT) et l'accès à une éducation gratuite, de qualité, obligatoire et à plein temps - au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission au travail - sont désormais consacrés en tant que droits de l'homme universellement reconnus. La convention n^o 138 précise clairement que l'âge minimum de fin de scolarité et l'âge minimum d'accès au travail doivent être les mêmes.

Ces droits, réaffirmés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont des droits pour tous les enfants, partout dans le monde. Néanmoins, de graves déficits persistent en matière d'éducation. Neuf pour cent de tous les enfants - environ 60 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et quelque 69 millions en âge de fréquenter l'école secondaire - ne sont pas scolarisés; des millions d'autres sont inscrits à l'école mais ne la fréquentent pas et des millions abandonnent prématurément leur scolarité. De nombreux enfants sont aux prises avec un programme d'études inadéquat, des bâtiments scolaires inadaptés, inaccessibles ou dangereux, des actes de violence, des mesures d'intimidation, le harcèlement sexuel et d'autres formes de discrimination. Les familles doivent face à des coûts aussi bien visibles que cachés qui sont autant d'obstacles lorsque l'éducation n'est pas vraiment gratuite. En outre, il faudrait 40 millions d'enseignants supplémentaires et les mauvaises conditions de vie et d'emploi des travailleurs de l'éducation, qui sont souvent privés de leurs droits au travail, persistent dans de nombreux pays.

Pour mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, il est essentiel d'instaurer un enseignement de qualité, gratuit, public et universel pour tous les enfants et les jeunes, ainsi qu'un apprentissage tout au long de la vie pour les adultes. Une meilleure éducation ouvre des perspectives d'emploi plus nombreuses et de meilleure qualité et réduit ainsi la vulnérabilité au travail forcé.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Garantir une éducation de qualité, gratuite, publique et universelle pour tous les enfants et les jeunes, ainsi qu'un apprentissage tout au long de la vie pour les adultes.
- Le lien entre l'enseignement obligatoire et l'âge minimum d'accès au marché du travail.
- Relever les défis existants, y compris protéger les droits au travail des enseignants et des autres travailleurs du secteur de l'éducation et assurer des services éducatifs dans les communautés de l'économie rurale et de l'économie urbaine informelle.
- Se concentrer sur l'éducation des filles et le développement de la petite enfance: que convient-il de faire?

Intervenants

- Shri Santosh Kumar Gangwar, Ministre du Travail et de l'Emploi, Inde
- Guillermo Sosa Flores, Ministre du Travail, Paraguay
- Koumbou Boly Barry, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation
- Pablo Cevallos Estarellas, Directeur, Institut international pour la planification de l'éducation, Bureau régional pour l'Amérique latine, UNESCO
- Hillary Yuba, Syndicat des enseignants progressistes du Zimbabwe (PTUZ), Zimbabwe
- Victoria Giuliatti, Coordinatrice, Affaires juridiques et internationales, Union industrielle argentine (UIA), Argentine
- , Union industrielle argentine (UIA), Argentine
- Max Trejo, Secrétaire général, Organisation ibéroaméricaine de la Jeunesse

Modérateur

- Nomia Iqbal, journaliste, BBC

GROUPE DE DISCUSSION 3

LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT: Maîtriser la complexité

Contexte

La grande majorité du travail des enfants et du travail forcé se pratique dans l'économie privée et informelle, et le travail forcé génère au moins 150 milliards de dollars E.U. par an en profits privés. Les récentes estimations mondiales sur l'esclavage moderne (*Global Estimates of Modern Slavery* - 2017) ont montré que 64% des personnes soumises au travail forcé sont employées dans les travaux domestiques, la construction, l'industrie manufacturière, l'agriculture, la foresterie et la pêche, les services d'hébergement et d'alimentation, et que 19% sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Avec l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et l'émergence d'une certaine réglementation publique - telle que la Directive de l'UE sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité, - ainsi que la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales récemment révisée, les entreprises sont soumises à des pressions croissantes et, dans certains cas, à l'obligation de montrer que les droits de l'homme sont respectés dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement. Cependant, les lacunes en matière de gouvernance et de mise en œuvre, y compris l'application inadéquate de la législation pertinente, les systèmes de relations professionnelles inadaptés, l'absence de service d'enseignement et de protection sociale universels de qualité, la mauvaise gouvernance des systèmes de migrations et de recrutements et l'informalité généralisée, posent de formidables défis aux entreprises qui doivent prendre des mesures appropriées pour prévenir et combattre le travail des enfants et le travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement et pour s'acquitter de leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme.

De nombreuses entreprises - y compris un certain nombre d'entreprises multinationales - se sont dotées de codes de conduite et consacrent d'importantes ressources à la réalisation d'audits sociaux. Toutefois, la plupart de ces mesures ne s'appliquent qu'aux fournisseurs de premier rang, et il y a peu d'éléments montrant qu'elles s'attaquent aux causes systémiques du travail des enfants ou du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. En réponse, des approches plus efficaces de la gestion des chaînes d'approvisionnement sont en train de voir le jour, y compris la réalisation d'études d'impact sur les droits de l'homme et l'élaboration de rapports dans le cadre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il existe maintenant toute une gamme d'approches prometteuses en matière de

diligence raisonnable et efficace en matière de droits de l'homme, et on reconnaît de plus en plus l'importance d'une inspection du travail efficace et de systèmes de relations professionnelles qui fonctionnent bien.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement: qu'est-ce qui a et n'a pas fonctionné ?
- Le rôle des entreprises, des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs: comment peuvent-ils travailler ensemble pour accélérer le progrès ?
- Comment les actions dans les chaînes d'approvisionnement peuvent-elles contribuer à relever les défis systémiques liés au travail des enfants et au travail forcé?
- Quelles méthodologies pourraient être envisagées pour permettre de mieux comprendre les chaînes d'approvisionnement?

Intervenants

- Jean-Claude Kouassi, Ministre du Travail et de la Protection sociale, Côte d'Ivoire
- Anette Kramme, Secrétaire d'État parlementaire du Ministre fédéral du travail et des affaires sociales, Allemagne
- Jordi Curell Gotor, Direction générale de l'Emploi, directeur de la Mobilité de la main-d'œuvre, Affaires sociales et Inclusion, Commission européenne
- Ruwan Subasinghe, Conseiller juridique, Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
- Marcela Manubens, Vice-président global pour l'impact social, Unilever (à confirmer)
- Andrew Forrest, fondateur, Walk Free Foundation et ancien PDG de Fortescue Metals Group, Australie
- Didier Bergeret, Directeur de la responsabilité sociale, The Consumer Goods Forum
- Timothy Ryan, Directeur, Programme régional Asie, Solidarity Centre et Président de la Marche mondiale contre le travail des enfants

Modérateur

Beate Andrees, Cheffe, Service des Principes et Droits fondamentaux au Travail, OIT

GROUPE DE DISCUSSION 4

LA PROTECTION SOCIALE:

Succès, défis et tendances futures

Contexte

La protection sociale joue un rôle essentiel dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, car elle réduit et prévient les inégalités, la pauvreté, l'exclusion sociale et la vulnérabilité économique et sociale, et favorise l'investissement dans les personnes et le développement humain. C'est pourquoi le renforcement des systèmes de protection sociale, y compris les planchers de protection sociale, est essentiel pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

Une grande partie du débat sur le rôle de la protection sociale dans la réduction et la prévention du travail des enfants a porté sur les programmes de transferts monétaires. Il est démontré que ces mesures contribuent effectivement à réduire le travail des enfants, même si leur impact varie considérablement. D'autres éléments des systèmes universels de protection sociale peuvent favoriser la rééducation du travail des enfants, comme l'enregistrement des naissances, la protection de la santé, les programmes de protection contre le chômage, les pensions de vieillesse et la protection sociale des personnes handicapées.

En ce qui concerne le travail forcé, il est nécessaire de procéder à une analyse plus approfondie et fondée sur des données factuelles, qui met l'accent sur la relation entre la protection sociale et l'éradication du travail forcé. Toutefois, les systèmes de protection sociale peuvent également participer à la prévention du travail forcé en atténuant le risque de pauvreté des ménages et en réduisant la vulnérabilité des ménages aux chocs de revenu soudains.

Il existe un lien étroit entre la cible 8.7 des ODD et la cible 1.3, qui préconise de «mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient » au titre de l'ODD 1 (Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde). Il existe également des liens solides avec d'autres cibles des ODD qui tiennent compte explicitement ou implicitement de la protection sociale. La recommandation n° 202 de l'OIT sur les planchers de protection sociale fournit aux États membres des orientations importantes sur la manière de mettre en place des systèmes nationaux de sécurité et d'étendre la couverture afin que personne ne soit laissé pour compte.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Protection sociale pour la prévention du travail des enfants et du travail forcé: tendances et défis.
- Atteindre les populations les plus vulnérables qui ne bénéficient pas encore des systèmes de protection sociale.
- Renforcer les systèmes de protection sociale et étendre la couverture sociale, y compris les planchers de protection sociale définis au niveau national.
- Examiner les exemples de réussite et les enseignements tirés de l'expérience récente des pays.
- Soutenir la transition vers l'économie formelle.

Intervenants

- Carolina Stanley, Ministre du Développement social, Argentine
- John Seneviratne, Ministre du Travail, Sri Lanka
- Joyce Nonde-Simukoko, Ministre du Travail et des Affaires sociales, Zambie
- Gina Riaño, secrétaire générale, Organisation ibéro-américaine pour la sécurité sociale
- Marcelina Bautista, Syndicat national de travailleuses et travailleurs de maison (SINACTRAHO), Mexique
- Juan Mailhos, Chambre nationale du Commerce et des Services, Uruguay
- Yuka Iwatsuji, Action contre l'exploitation des enfants (ACE), Japon

Modérateur

Isabel Ortiz, Directrice, Département de la protection sociale, ILO

GROUPE DE DISCUSSION 5

TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR POUR LES JEUNES

Contexte

Le travail dangereux, de par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants, c'est-à-dire de toute personne âgée de moins de 18 ans. Près de la moitié des 152 millions d'enfants qui travaillent, 73 millions, sont astreints à des travaux dangereux, dont un peu plus de la moitié dans la tranche d'âge 15-17 ans. Les statistiques soulignent qu'il est urgent de continuer à lutter contre le travail dangereux des enfants en général, et des adolescents en particulier. Le travail dangereux effectué durant cette période cruciale constitue une menace directe pour la santé et la sécurité et peut entraver fortement l'évolution des jeunes vers l'âge adulte et la vie active. Les implications politiques sont tout aussi claires: les politiques nationales devraient viser à soustraire des travaux dangereux les enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission au travail, à les inscrire à l'école et, lorsque cela est possible, à supprimer, sur le lieu de travail, les conditions dangereuses auxquelles sont confrontés les enfants en âge légal de travailler. Une stratégie intégrée devrait porter sur la situation des enfants en âge légal de travailler qui sont astreints à des travaux dangereux ainsi que sur la promotion d'un travail décent pour les jeunes (15-24 ans).

Le nombre d'accidents sur le lieu de travail est de 40 pour cent supérieur chez les jeunes travailleurs par rapport aux travailleurs plus âgés. Certaines explications peuvent être liées à la psychologie des jeunes. Les jeunes travailleurs sont réputés manquer d'expérience professionnelle et de maturité ; ils ne savent pas toujours que les décisions qu'ils prennent dans le cadre de leur travail peuvent porter atteinte à leur sécurité ou à celle d'autrui. De nombreux jeunes travailleurs, cependant, pensent que s'ils dénoncent une situation ou une tâche professionnelle potentiellement dangereuse, ils risquent de perdre leur emploi. Les jeunes travailleurs sont également moins susceptibles de recevoir la formation et l'encadrement dont ils ont besoin.

De nombreux jeunes sont employés dans l'économie informelle et leur emploi n'offre que peu de sécurité, voire aucune. Le secteur informel est important et se développe dans de nombreuses régions. Les travailleurs de l'économie informelle n'ont pas de couverture sociale ni d'assurance-maladie et ils ont peu de possibilités de participer à des programmes d'éducation et de formation formels. Ils sont plus susceptibles de vivre près du seuil de pauvreté et sont très exposés aux chocs exogènes. Dans de nombreux pays, une proportion considérable des jeunes travaillent de manière informelle dans des entreprises de l'économie formelle, ce qui les prive des droits fondamentaux au travail.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- L'impact du travail dangereux des enfants et des conditions de travail dangereuses et insalubres sur la santé et le développement.
- Comment améliorer les conditions de travail pour tous, y compris les jeunes travailleurs, grâce à des interventions, des conseils et des outils qui permettront l'élaboration de listes de travaux dangereux.
- Comment améliorer la sécurité et la santé au travail au niveau national afin de mieux garantir des conditions de travail sûres et saines à tous les travailleurs.

Intervenants

- Shahine Robinson, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque
- Taalaycul Isakunova, Ministre du Travail et du Développement social, Kirgizstan
- Mostan Hossain, Secrétaire adjoint, Ministère du travail et de l'emploi, Bangladesh
- Francisco Diaz, Sous-secrétaire de Travail, Chile
- Vsevolod Vukolov, Chef, Service fédéral du travail et de l'emploi, Fédération de Russie
- Sue Longley, General Secretary, Union Internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes (UITA)
- Kris de Meester, Gestionnaire en Santé et Sécurité, Relations Internationales Industrielles, VBO, Belgique
- Jo Becker, Directrice, Division des droits des enfants, Human Rights Watch

Déclaration de Barbara Britos, Jeune championne, Argentine

Modérateur

Sture Bye, Chef des Communications, OSH Institute, Norvège

GROUPE DE DISCUSSION 6

CRISES ET CONFLITS: Protéger les plus vulnérables

Contexte

Comme le souligne la Recommandation (n° 205) de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, récemment adoptée, la promotion et la réalisation du travail décent pour tous constituent les fondements de la paix et de la construction de communautés stables. Aujourd'hui, toutefois, plus de deux milliards de personnes vivent dans des pays touchés par les conflits, la violence et la fragilité. Les femmes et les enfants représentent plus de 75% des réfugiés et des personnes déplacées exposées aux risques de guerre, de famine, de persécutions et de catastrophes naturelles. Aujourd'hui, près de 250 millions d'enfants dans le monde - un sur dix - vivent dans des zones touchées par des conflits armés, et 50 millions de filles et de garçons sont victimes de catastrophes. Les conflits, les persécutions, la violence généralisée et les violations des droits de l'homme peuvent avoir de graves répercussions sur la vie des personnes touchées, entraînant souvent le déplacement interne d'hommes, de femmes, de garçons et de filles et des mouvements de réfugiés. Les effets des catastrophes naturelles, y compris les risques liés au climat, peuvent également être à l'origine de déplacements internes et, ultérieurement, de déplacements transfrontaliers.

Malgré la prévalence et l'impact croissants des déplacements forcés, les réponses aux besoins d'importantes populations de réfugiés n'ont pas été à la hauteur. Sans possibilités légales de trouver un travail décent, les personnes déplacées deviennent plus vulnérables à des conditions d'emploi abusives, y compris des violations de leur droit fondamental à ne pas être astreintes au travail des enfants et au travail forcé.

Tous les acteurs concernés doivent améliorer leur action face aux crises afin de mieux prendre en considération les besoins des personnes victimes de travail des enfants, de travail forcé, d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Il est indispensable de procéder à une évaluation appropriée des besoins en tenant compte du contexte local afin de répondre aux particularités des situations fragiles. Dès le début, l'action humanitaire doit s'appuyer sur les mécanismes nationaux existants et doit être protectrice, proactive et préventive. Une

collaboration efficace entre les personnes chargées de la protection et de l'éducation des adultes et des enfants et les acteurs du marché du travail est essentielle.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Les défis à relever pour prévenir et combattre le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans les environnements fragiles.
- S'attaquer à la vulnérabilité des enfants touchés par les crises à la suite de conflits ou de catastrophes, y compris les enfants non accompagnés, ceux qui sont recrutés pour des conflits armés et victimes d'exploitation sexuelle.
- Les actions et les politiques nécessaires pour faire la différence sur le terrain, y compris les partenariats et les collaborations aux niveaux national, régional et international.

Intervenants

- Faizullah Zaki Ibrahim, Ministre du Travail, Afghanistan
- Laith Obeidat, Ambassadeur pour l'Amérique Latine, Jordanie
- Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés
- Susan Bissell, Directrice, Global Partnership to End Violence against Children
- Omar Faruk Osman, Secrétaire général, Fédération somalienne de syndicats (FESTU), Somalie
- Matthew Rendall, Associé principal, SokSiphana&associates (CAMFEBA), Cambodge
- Aidan McQuade, Ancien Directeur, Anti-Slavery International
- Abbas Ahmad Assi, étudiant, bénévole de l'ONG Beyond et défenseur, Liban

Modérateur

Paola Jelonche, Juriste et avocate, Argentina

GROUPE DE DISCUSSION 7

ECONOMIE RURALE: Respecter les nouveaux délais des ODD

Contexte

Plus de 70% du travail des enfants, pour la plupart dangereux, relève de l'agriculture et de ses différents sous-secteurs. Au moins 11% du travail forcé a lieu dans l'agriculture et la pêche commerciales. L'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans l'agriculture et l'économie rurale en général doit être une priorité, étant donné le nombre élevé d'enfants et d'adultes concernés et afin de promouvoir la durabilité de l'économie rurale et les moyens d'existence qui en dépendent. Selon l'OIT, 36% de la population des pays émergents et en développement vit dans la pauvreté et plus de 80% de ce pourcentage vit dans les zones rurales. D'ici 2050, quelque 630 millions de personnes supplémentaires rejoindront le marché du travail dans les pays les moins avancés, où la majorité de la population vit et restera en zone rurale. Pour éradiquer la pauvreté et les inégalités et promouvoir le développement durable, il faut mettre l'accent sur le développement rural et les moyens d'existence des populations rurales.

L'économie rurale recèle un potentiel important de création d'emplois décents et productifs et de prospérité. Il faut exploiter ce potentiel pour parvenir à un développement durable et à une croissance économique équitable. Toutefois, les zones rurales de nombreuses économies, dans toutes les régions, sont caractérisées par un important déficit de travail décent: prévalence de l'informalité et faiblesse des institutions du marché du travail; obstacles à l'exercice de la liberté d'association et de négociation collective; inefficacité de l'application de la législation et inadaptation des inspections du travail; méconnaissance des droits et des mécanismes d'accès à ces droits et environnements peu favorables au développement des entreprises. La situation est aggravée par l'insuffisance des infrastructures et l'accès limité aux services, notamment l'éducation et les soins de santé.

Il est essentiel d'intégrer les questions relatives au travail des enfants et au travail forcé dans le fonctionnement des entreprises de production agricole locale et des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales, ainsi que dans les

activités des organisations d'employeurs, de travailleurs et de petits producteurs, y compris les coopératives. Il faut accorder davantage d'attention aux exploitations et aux entreprises familiales qui dépendent du travail non rémunéré des enfants de ces familles, que ce soit pour leur fonctionnement ou pour augmenter les revenus familiaux. L'OIT estime que quelque 170 000 travailleurs agricoles sont tués chaque année et que des millions d'autres sont grièvement blessés. La nature particulièrement dangereuse du travail agricole rend extrêmement importante la mise en place et l'application d'une surveillance intégrée du travail des enfants dans les communautés rurales afin d'identifier les enfants à risque, de retirer les enfants astreints au travail et d'assurer un suivi approprié. Des actions et des interventions similaires sont également nécessaires pour prévenir et éliminer les cas d'exploitation par le travail forcé dans l'agriculture commerciale.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Le rôle des gouvernements, des entreprises et des organisations de travailleurs ruraux et de petits producteurs dans la promotion du développement rural et inclusif.
- Les succès en matière d'intégration des questions relatives au travail des enfants et au travail forcé dans les politiques nationales de développement socioéconomique et/ou de réduction de la pauvreté.
- Comment créer des emplois décents, y compris pour les jeunes, dans les zones rurales et quelles sont les stratégies de transition de l'économie informelle à l'économie rurale formelle.

Intervenants

- Ignatius Baffour Awuah, Ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles, Ghana
- Raja Ashfaq Sarwar, Ministre du Travail et des Ressources humaines, Punjab, Pakistan,
- Junko Sazaki, Directrice, Division des politiques sociales et des institutions rurales, FAO
- Andrews Tagoe, Secrétaire général adjoint, Syndicat général des travailleurs agricoles (GAWU), Ghana
- Carla Caballeros, Directrice générale, Chambre d'agriculture, Guatemala
- Yann Wyss, Directeur principal, Impact social et environnemental, Nestlé (à confirmer)
- Norma Flores Lopez, Child Labour Coalition, Etats-Unis

Modérateur

Nomia Iqbal, journaliste, BBC

GROUPE DE DISCUSSION 8

EMPLOI DES JEUNES ET TRANSITION DE L'ECOLE A LA VIE ACTIVE

Contexte

En 2017, 70,9 millions de jeunes (15-24 ans) sont sans emploi. Alors que ce chiffre est en baisse par rapport au pic de 76,7 millions de chômeurs atteint en 2009, il est légèrement supérieur à celui de l'année précédente et devrait atteindre 71,1 millions en 2018. Les jeunes sont plus susceptibles d'être au chômage que les adultes et ont de plus en plus de difficulté à accéder à un emploi stable et décent. La pauvreté au travail reste omniprésente, et on estime qu'environ 16,4% des jeunes qui travaillent dans les pays émergents et en développement vivent en dessous du seuil de pauvreté extrême alors que trois quarts des jeunes actifs ont un revenu grâce à l'emploi informel en 2017. De même, près de 22% des jeunes sont sans emploi, et ne suivent ni éducation ni formation en 2017, et les jeunes femmes sont près de 3,5 fois plus susceptibles que les hommes d'appartenir à cette catégorie.

Les trajectoires d'emploi des jeunes et la transition vers des emplois productifs et décents sont affectées par plusieurs facteurs socio-économiques et varient d'un pays à l'autre et d'une cohorte de jeunes à l'autre. Ainsi, il apparaît que les jeunes qui entrent sur le marché du travail par le biais d'emplois informels sont moins susceptibles de passer par la suite dans le secteur formel. Les jeunes qui ont des charges familiales ou des responsabilités en matière de soins à leur famille, en particulier les jeunes femmes, les enfants et les jeunes qui ne terminent pas leurs études, ainsi que les jeunes handicapés et ceux qui vivent dans des régions reculées ou qui sont en situation de fragilité sont particulièrement défavorisés.

Les données existantes montrent des liens positifs entre le niveau d'instruction des jeunes et leurs résultats sur le marché du travail dans divers contextes, y compris le marché du travail restreint des jeunes. S'il faut recueillir davantage d'éléments de preuve, dans de nombreux cas, on note néanmoins que le travail des enfants et l'emploi informel des jeunes coexistent dans le même foyer, ce qui donne à penser que l'amélioration de la qualité du travail et des conditions

d'emploi des adultes et des jeunes en âge légal de travailler contribue à l'éradication du travail des enfants.

La situation spéciale des adolescents en âge légal de travailler mérite une attention particulière. Toutes les enquêtes montrent que ce groupe d'âge, composé d'enfants qui ont néanmoins l'âge minimum légal pour travailler, est particulièrement vulnérable parmi tous les groupes de jeunes défavorisés.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Le rôle de l'éducation et du développement des compétences pour les enfants et les jeunes.
- Les politiques qui visent à soutenir la transition des jeunes vers des emplois productifs et de qualité.
- Les différentes options pour aider les jeunes en situation de vulnérabilité, y compris les enfants ayant l'âge légal pour travailler dans des travaux dangereux.
- Mobiliser des partenariats multipartites aux niveaux national et international pour renforcer l'ampleur et l'impact des interventions.

Intervenants

- Alfonso Navarrete Prida, Secrétaire de l'Emploi et de la Protection sociale, Mexique
- Chris Ngige, Ministre du Travail et de l'Emploi, Nigeria
- Zhang Yizhen, Vice-Ministre des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, Chine
- Noemi Tejada, Confédération de travailleurs de l'éducation de la République d'Argentine (CTERA), Argentine
- John Craig, Fasken Martineau, Canada
- Jeune activiste social (à confirmer)

Modérateur

Azita Berar-Awad, Directrice, Département des politiques de l'emploi, ILO

GROUPE DE DISCUSSION 9

L'AUTONOMISATION PAR LA CONNAISSANCE:

Rendre les données accessibles à tous

Contexte

La connaissance et les données jouent un rôle capital pour promouvoir et suivre les progrès accomplis vers l'éradication du travail des enfants et du travail forcé et elles sont les pierres angulaires de l'élaboration de politiques adaptées. Il est essentiel de concevoir et de faire fonctionner un système d'information international mais c'est aussi un défi considérable. Nous avons encore besoin de données plus nombreuses et de meilleure qualité pour comprendre l'évolution des circonstances et améliorer notre efficacité. Il est également nécessaire de développer l'échange d'informations sur les tendances et les analyses de l'impact des politiques sociales, réglementaires et économiques sur le travail des enfants et le travail forcé dans les États membres de l'ONU entre les organisations internationales, les gouvernements, les entreprises, les chercheurs et les organisations de la société civile. Des progrès ont déjà été réalisés mais de nombreux services statistiques nationaux ont besoin d'une plus grande capacité pour jouer leur rôle de soutien aux mécanismes d'établissement de rapports de l'OIT et des ODD.

Il est urgent à la fois de disposer de davantage de connaissances et de données et de rassembler les informations existantes, que ce soit au niveau des pays individuels, au sein d'organismes internationaux tels que l'OIT, la FAO, l'UNICEF, l'ONUDC, le PNUD, le HCDH, la Banque mondiale, EUROSTAT et l'OCDE, dans les organisations de travailleurs et d'employeurs, dans les entreprises, ainsi que dans les ONG, les fondations, les universités et les instituts de recherche.

La boucle de l'information se termine avec l'analyse des données et la préparation de produits générateurs de savoir; la recherche associée doit être constamment actualisée pour tenir compte des tendances émergentes. Si la recherche sur le travail des enfants et le travail forcé est courante dans les organisations internationales et dans de nombreux instituts de recherche des pays développés

et émergents, pour être couronnée de succès, elle doit aussi être intégrée dans la communauté de recherche des pays en développement, où le travail des enfants et le travail forcé persistent.

Pour répondre à la nécessité d'un partage systématique de l'information aux niveaux international et national, l'Université des Nations Unies, par le biais de l'Alliance 8.7, met en place une plateforme mondiale de connaissances en tant que point d'entrée à guichet unique pour les données, recherches et autres produits du savoir pertinents sur le travail des enfants et le travail forcé. Cette plateforme facilitera l'accès aux connaissances et l'échange et permettra aux décideurs, aux chercheurs, aux organismes publics, privés et de la société civile d'accéder à des données empiriques dans l'optique d'analyses et de politiques factuelles.

Format

Ce groupe aura un débat interactif animé par un modérateur. Il examinera les questions clés suivantes:

- Que nous apprennent les nouvelles estimations mondiales concernant le travail des enfants, l'esclavage moderne et le travail forcé sur le défi d'aujourd'hui et la conception des politiques publiques ?
- Quelles sont les informations et recherches nécessaires pour élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes ?
- Quelles devraient être les stratégies pour la collecte future de données et au sein des États membres, et quelles sont les principales lacunes?
- Comment la plateforme de connaissances de l'Alliance 8.7 fonctionnera-t-elle et quels ensembles de données conservera-t-elle?

Intervenants

- Kris Jozef Peeters, Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, Belgique
- Maharante Jean de Dieu, Minister of Public Service, Labour and Social Laws, Madagascar
- Martha Newton, secrétaire adjointe des Affaires internationales, Département du Travail, Etats-Unis
- Lais Abramo, Directrice, Division du développement social, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL)
- Furio Rosati, Director, Understanding Children's Work Project (Banque Mondiale, UNICEF et ILO)
- Julius Cainglet, Vice-président, Recherche, Plaidoyer et Partenariats, Fédération des travailleurs libres (FFW), Philippines

- Octavio Carvajal Bustamante, Confédération des chambres industrielles des Etats-Unis Mexicains (CONCAMIN), Mexique

Modérateur

James Cockayne, Chef de Bureau, Université des Nations Unies,

GROUPE DE HAUT NIVEAU

DU TRAVAIL SANS AVENIR A UN AVENIR FONDE SUR LE TRAVAIL DECENT

ODD 8.7 et au-delà

L'avenir de l'économie mondiale dans la quatrième révolution industrielle pose les défis fondamentaux suivants : préserver le travail décent, protéger la bonne gouvernance, la justice sociale et l'équité, et libérer la créativité humaine - défis qui impliquent inévitablement la réalisation des principes et des droits fondamentaux au travail, y compris l'éradication du travail des enfants et du travail forcé sous toutes leurs formes.

Lors du lancement, en août 2017, de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, le Directeur général du BIT, Guy Ryder, a déclaré que le débat sur la vaste restructuration de l'économie mondiale devait s'étendre de la Silicon Valley à la vallée du Nil. Ce débat doit être véritablement inclusif et tenir compte des besoins et de l'avenir des familles de travailleurs - femmes et hommes, adultes et enfants - dans les villages d'Afrique rurale tout autant que des besoins des personnes employées dans les secteurs de la haute technologie et des services en Californie, à Chengdu et à Chennai.

Aujourd'hui, 152 millions d'enfants sont astreints au travail, dont 72 millions à des travaux dangereux. Beaucoup sont victimes d'employeurs sans scrupules qui enfreignent la loi, et travaillent souvent - généralement sans rémunération - aux côtés de leurs parents, en les aidant à atteindre des quotas de travail à la pièce dans le secteur agricole ou manufacturier afin que la famille puisse survivre. De nombreux autres contribuent au revenu familial en effectuant un travail non rémunéré dans les exploitations et les entreprises familiales.

A ce jour, 25 millions de personnes, dont 4,3 millions d'enfants, sont astreints à des travaux forcés dans les secteurs les plus faibles de l'économie mondiale, engendrant au moins 150 milliards de dollars des E.U en profits illicites chaque année.

Sur les 152 millions d'enfants qui travaillent, nombreux sont ceux qui ne peuvent pas aller à l'école du tout et beaucoup d'autres y vont - mais souvent irrégulièrement ou sans succès. Ils peuvent être empêchés d'aller à l'école en raison de leur charge de travail, des coûts de l'éducation ou de handicaps qui ne sont pris en compte ni dans les locaux ni dans le programme d'études; ils peuvent être découragés par la mauvaise qualité de l'enseignement et le manque de sécurité des écoles. Beaucoup d'entre eux abandonnent l'école prématurément et deviennent oisifs ou se retrouvent sur le marché du travail avant d'y être autorisés. Dans les deux cas, ils sont vulnérables.

Lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, les enfants sont souvent affectés à des tâches

avec un avenir limité, voire inexistant. Avec une formation réduite, dépourvus de qualification particulière et un état de santé dégradé du fait qu'ils ont déjà été astreints au travail, ils ne peuvent pas accéder à un travail décent et n'ont pas de perspectives d'avenir mais se retrouvent piégés dans des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et précaires et dans des cycles de pauvreté qui se répètent de génération en génération. Dans les cas les plus graves, ils transmettent leur pauvreté à leurs enfants sous la forme d'une dette héritée envers des propriétaires ou d'autres employeurs. Beaucoup ne trouvent pas de travail du tout; aujourd'hui, 156 millions de jeunes de 15 à 24 ans vivent et travaillent dans la pauvreté; en outre 71 millions sont sans emploi. Ce chiffre correspond à un taux de chômage près de trois fois supérieur à celui des adultes. Cette situation ne fait qu'amplifier le sentiment de désespoir et la vulnérabilité au travail forcé.

Alors que les femmes accomplissent la quasi-totalité des tâches ménagères et liées à la famille qui permettent à l'économie "productive" de fonctionner, et qu'elles continuent en outre d'exécuter la majeure partie du travail agricole dans les pays en développement, seules 39% des jeunes femmes participent au marché du travail, contre 55% des jeunes hommes. De plus, l'écart salarial persiste, environ 23% au niveau mondial - puisque la plupart des femmes ne reçoivent pas un salaire égal à celui des hommes pour un travail de valeur égale.

Alors que la quatrième révolution industrielle de l'automatisation et de la robotisation suscite des inquiétudes généralisées pour l'avenir du travail, ses effets se font déjà sentir dans les chaînes d'approvisionnement agricoles et autres. Dans certaines économies en développement et émergentes, les ouvriers agricoles des grandes exploitations et plantations sont remplacés par des machines, comme ils l'ont été dans l'hémisphère Nord au début du XXe siècle, posant des défis urgents pour le développement et l'emploi en zone rurale.

La mise en œuvre des changements technologiques a marqué le pas alors que ceux-ci devraient profiter à la grande majorité des populations rurales dont les revenus dépendent des petites exploitations et de l'agriculture de subsistance où le travail des enfants est particulièrement répandu. En effet, le travail des enfants dans l'agriculture a augmenté et non diminué depuis 2012. Que se passe-t-il dans l'économie rurale pour que les enfants soient plus nombreux à travailler dans les fermes et les champs? Les petits agriculteurs s'appauvrissent-ils tellement qu'ils ont encore moins les moyens d'embaucher des adultes rémunérés qu'auparavant?

Dans tous ces cas, nous revenons au principe qui sous-tend la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, laquelle réaffirme que l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, l'interdiction de la discrimination dans le monde du travail et la liberté d'association et de négociation collective sont des droits humains universels qui permettent aux individus de revendiquer une juste part des richesses qu'ils ont contribué à créer. La richesse mondiale continue de croître, mais les disparités au sein des nations et entre celles-ci n'ont jamais été aussi grandes, et des milliards de personnes risquent d'être confrontées à un avenir sans travail salarié. Et ces notions de « juste part » et de garantie de revenus sûrs ne concernent pas seulement les salaires, mais aussi le "salaire social": éducation et services de santé, accès à la protection sociale et accès aux infrastructures.

D'ici 2050, quelque 630 millions de personnes supplémentaires chercheront à intégrer le marché du travail dans les pays les moins avancés où la majorité de la population reste

rurale. L'éradication de la pauvreté et des inégalités et la promotion du développement durable exigent que l'accent soit mis sur le développement rural, les moyens d'existence des populations rurales et l'économie rurale, ainsi que sur l'économie urbaine et sur les défis du secteur manufacturier de haute technologie à forte valeur ajoutée.

Dans ce contexte - et dans un monde où le travail des enfants et le travail forcé demeurent un fléau qui affecte l'existence de millions d'enfants et d'adultes - comment aborder la question fondamentale de la manière d'organiser ce monde du travail en mutation rapide pour qu'il réponde aux valeurs de justice sociale pour tous?

- Comment bâtir des coalitions mondiales, régionales, nationales et locales plus efficaces pour accélérer les progrès législatifs, économiques et sociaux dont nous avons besoin pour atteindre cet objectif?
- Comment, dans cette économie en mutation rapide, les partenaires sociaux peuvent-ils continuer de s'acquitter de leurs responsabilités, remplir leurs obligations et maintenir des systèmes de dialogue social et de relations professionnelles efficaces et performants?

Alors que nous luttons pour atteindre notre objectif d'éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d'ici 2025 et le travail forcé d'ici 2030, il est temps - avant qu'il ne soit trop tard - d'aborder les grandes questions auxquelles nous devons faire face à partir de maintenant et pour les décennies à venir:

- A quoi ressemble un avenir fondé sur le travail décent pour nos enfants et petits-enfants?
- Quelles sont l'éducation et les compétences dont ils auront besoin pour pouvoir mener une existence épanouissante et créative si bon nombre de nos enfants et de nos jeunes sont confrontés à un avenir offrant beaucoup moins d'emploi qu'aujourd'hui - voire aucun?
- Comment faire en sorte que l'amélioration de l'éducation - en tant que bien public - profite à chaque enfant et à chaque jeune?
- Et que devons-nous faire de plus pour garantir non seulement une transition harmonieuse de l'école à la vie adulte, mais aussi un passage réussi de la petite enfance à l'école?

Les Objectifs de Développement Durable cherchent à ne laisser personne en chemin. Nous devons donc poser ces questions au nom de tous nos enfants, filles et garçons, et de tous nos jeunes, femmes et hommes, handicapés ou non, dans les villages et les villes, dans les camps de réfugiés et les favelas - qu'ils soient au Sahel ou à Stockholm, dans le Sind ou à Seattle, au Yémen ou à Yokohama.

Intervenants

- Guy Ryder, Directeur général, Organisation internationale du Travail (OIT)
- Laura Thompson, Directrice général adjoint, Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- Kailash Satyarthi, défenseur des droits des enfants et Prix Nobel de la paix 2014
- Philip Jennings, General Secretary, UNI Global Union et membre de la Commission mondiale sur l'avenir du travail
- Linda Kromjong, Secrétaire générale - Organisation internationale des Employeurs (OIE)
- Khouloud Mannai, étudiante et activiste, Union générale tunisienne du travail (UGTT), Tunisie
- Federico Rava, Président- Directeur général, Telefónica, Argentine

Modérateur

Nozipho Mbanjwa, journaliste, CNBC Africa

IV^e CONFERENCE MONDIALE SUR L'ELIMINATION DURABLE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Séances Spéciales

1. SS1 - Initiatives régionales sur le travail des enfants et le travail forcé: échange d'expériences
2. SS2 - Donner la priorité aux filles pour zéro travail des enfants: Une initiative de la Marche mondiale
3. SS3 - Appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains
4. SS4 - Le partenariat de l'Union européenne pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne de production des vêtements
5. SS5 - Événement de l'Ambassadeur pour la jeunesse
6. SS6 - Agir contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants
7. SS7 - Point de vue des enfants sur le travail des enfants
8. SS8 - Protection Sociale : Partenariat mondial pour la protection sociale universelle USP2030
9. SS9 - Le dialogue SafeYouth@Work: Consultation
10. SS10 - Mesurant le travail forcé et identifiant le risque du travail des enfants
11. SS11 - Initiative mondiale pour l'Action: emploi décent pour les jeunes
12. SS12 - La plateforme sur le travail des enfants pour les entreprises
13. SS13 - Partenariat international pour la coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture
14. SS14 - Les organisations confessionnelles agissent contre le travail des enfants et le travail forcé
15. SS15 - Le Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN)
16. SS16 - 50 For Freedom: Promouvoir la ratification du Protocol sur le travail forcé
17. SS17 - Pacte mondial sur la migration: s'attaquer au travail des enfants et au travail forcé
18. SS18 - Événement (à confirmer par l'Argentine)